

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CANTON DE DUCLAIR

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
DE LA COMMUNE DE
SAINT PAER

REGLEMENT

REVISION

Dressée par Atelier ADEQVAT

Prescrite le 15 mai 1987

Arrêtée le 21.10.1988

Modifiée le 10.01.1990

Approuvé le 19.01.1990

P.O.S. approuvé le 25 janvier 1985

Elaboré par D.D.E. / G.E.P.

Le Plan d'Occupation des Sols a été prescrit le 17 février 1987 et approuvé le 25 janvier 1985.

La révision a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 15 mai 1987.

Le dossier a été établi conformément aux prescriptions des articles L.123 à L.123-12 et R.123-24 du Code de l'Urbanisme.

Son but est de fixer les droits, règles et servitudes relatives à l'utilisation des sols sur la commune de SAINT-PAER et constitue le code commun liant les administrés et l'administration.